

N° de division : 01 - Montréal
N° de cour : 500-11-063148-239
N° de dossier: 41-3011824

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

10729752 CANADA INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A - Historique

1. 10729752 Canada inc. (la « Débitrice » ou la « Société ») fut fondée et a débuté ses activités en avril 2018. Elle œuvrait sous le nom de Doggy Bathroom, opérant une boutique en ligne des produits pour les chiens, dont des bacs à litière conçus par la Société.
2. La direction de la Société attribue ses difficultés financières à des problèmes de liquidité. La Débitrice jouissait d'une croissance rapide mais a eu de la difficulté à générer suffisamment de fonds pour compenser les dépenses, et s'est retrouvée dans l'impossibilité de remplir ses obligations envers ses créanciers.
3. Le 20 novembre 2023, La Débitrice a déposé un avis d'intention de faire une proposition (l'« Avis d'intention ») conformément aux dispositions de l'article 50.4(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. (la « Loi »).
4. Le 3e jour de mai 2024, la Débitrice est réputée avoir fait cession de ses biens suite au non-dépôt d'une proposition en vertu de la Loi.

SECTION B - Actifs

5. Durant l'Avis d'intention et conformément à une ordonnance rendue par la Cour le 9 avril 2024, les actifs de la Débitrice ont été vendus. Les actifs de la Débitrice lors de la cession sont les suivants:

Description des lots	Valeur déclarée au bilan (\$)	Valeur réalisée à ce jour (\$)	Notes
Produit de la vente des actifs	15 000	0	1
Véhicule	1	0	1
	<u>15 001</u>	<u>0</u>	

Note 1. Les actifs sont grevés en faveur des créanciers garantis, le syndic verra à donner mainlevée suite à la réception des réclamations garanties.

SECTION C - Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

5. La direction de la Société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la Société.
 6. Le syndic a ouvert un compte en fidéicommis à la Banque de Montréal.
 7. Le syndic a demandé la fermeture du compte de banque de la Société.
 8. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.
-

SECTION D - Procédures judiciaires

9. À notre connaissance, il n'y a aucune procédure légale en cours contre la Débitrice.
-

SECTION E - Réclamations prouvables

10. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Valeur déclarée au bilan (\$)	Reçu à ce jour (\$)
Créanciers garantis	15 001	830 772
Créanciers non garantis	2 438 272	533 026
	<u>2 453 274</u>	<u>1 363 798</u>

SECTION F - Réclamations garanties

11. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créanciers garantis	Réclamation estimée ou reçue (\$)	Nature de la garantie
CWB National Leasing	1,00	Droit crédit-bailleur
VW Credit Canada Inc	32 813,30	Droit crédit-bailleur
BDC	98 234,40	Hypothèque conventionnelle
Desjardins	161 727,63	Hypothèque conventionnelle
Investissement Québec	537 995,67	Hypothèque conventionnelle
	<u>830 772,00</u>	

SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée

12. Puisque tous les actifs sont grevés, le syndic ne prévoit pas de distribution de dividende aux créanciers non garantis.

SECTION H - Transactions révisables et paiements préférentiels

13. Le syndic révisera les livres et registres et fera un rapport aux inspecteurs, le cas échéant.

SECTION I - Autres sujets

14. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 18 mai 2024.
15. Selon la direction de la Débitrice, il n'y avait aucun employé lors de la cession présumée.
16. Les frais de la présente faillite sont garantis par une tierce personne.

FAIT À MONTRÉAL, ce 31^e jour de mai 2024.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
10729752 Canada inc.



Gaetano Di Guglielmo, CPA, CIRP, LIT
Vice-président principal